



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 92 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes durant la période allant de juillet 2007 à juin 2008.

Le Centre a célébré son vingtième anniversaire en 2007. Au cours de la période considérée, il a procédé à un vaste examen de ses programmes d'activité passés et en cours en vue de réaffirmer son identité de centre régional spécialisé dans la promotion et l'exécution d'activités de désarmement, conformément à son mandat et en réponse aux demandes adressées par des États Membres de toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Conscient de la nécessité d'accentuer les synergies entre ses activités, de répondre aux priorités urgentes de l'ONU et de satisfaire aux demandes des donateurs et des États Membres de la région, le Centre a adapté sa structure organisationnelle et son approche opérationnelle en fonction des demandes toujours plus nombreuses et variées que lui adressent les États Membres de la région.

En l'occurrence, il a articulé ses activités de désarmement, de promotion du désarmement et de mise en place des mesures de confiance autour de quatre programmes thématiques : instruments et politiques de désarmement; sécurité publique; sécurité régionale et mesures de confiance; et campagnes pour le désarmement.

* A/63/150.



Il a également conclu trois de ses plus importants accords avec des donateurs à ce jour et a renforcé l'assistance technique qu'il prodigue aux pays confrontés au problème du trafic des armes à feu, dont l'impact sur la sécurité publique est considérable et que les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes considèrent comme leur préoccupation prioritaire en matière de sécurité.

De plus, à l'appui de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », le Centre a continué d'encourager les initiatives prises conjointement avec des organismes des Nations Unies, des institutions internationales ou des organisations non gouvernementales pour renforcer la capacité des États Membres à répondre à leurs besoins de désarmement et de développement, et à traiter en particulier la question de la violence armée.

En l'absence de financement sur les quotes-parts au budget ordinaire de l'ONU, le Centre a besoin de contributions volontaires, notamment à ses ressources de base, pour son fonctionnement comme pour ses programmes. Cette situation continue de peser sur la pérennité et la qualité de ses activités et de ses services.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Fonctionnement et mandat	3–5	4
III. Activités	6–55	4
A. Aider à l'application des instruments de désarmement	14–21	6
B. Optimiser la sécurité publique	22–39	7
C. Corréler plus étroitement désarmement et développement	40–44	11
D. Instaurer la confiance mutuelle	45–50	12
E. Activités connexes	51–55	13
IV. Effectif, financement et administration	56–65	14
V. Observations et conclusions	66–70	16
Annexe		
État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007		17

I. Introduction

1. Par sa résolution 62/49, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'apporter au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes tout l'appui nécessaire, dans la limite des ressources existantes, pour lui permettre de mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat, et de lui rendre compte, à sa soixante-troisième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, soumis en réponse à cette requête, couvre les activités du Centre entre juillet 2007 et juin 2008. L'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 2006-2007 figure en annexe au rapport.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes se trouve à Lima; il a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale.

4. Le Centre, qui relève du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel dans le cadre de leurs initiatives et autres activités en faveur de la paix et du désarmement et du développement économique et social.

5. L'assistance du Centre concerne quatre domaines de programmes thématiques recoupant les besoins exprimés par les États Membres de la région, les instruments internationaux de désarmement pertinents ainsi que les objectifs et le programme de travail du Bureau des affaires de désarmement. Ces quatre programmes sont les suivants : sécurité publique; sécurité régionale et mesures de confiance; campagnes pour le désarmement; et instruments et politiques de désarmement.

III. Activités

6. Au cours de la période étudiée, le Centre a célébré son vingtième anniversaire et a procédé à un vaste examen de ses programmes d'activité passés et en cours. Cet exercice lui a permis de réaffirmer son identité d'entité spécialisée dans la promotion et l'exécution d'activités pour le désarmement, conformément à son mandat (voir résolution 41/60 J) et en réponse aux demandes adressées par des États Membres de toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

7. Durant cette même période, le Centre a organisé ses activités selon trois grands axes. Premièrement, il a continué d'apporter aux États Membres de la région qui en faisaient la demande un appui à la sécurité publique et a mis au point à cet effet des outils standard spécifiques propres à faciliter les activités de renforcement des capacités dans ce domaine. Son action pour la sécurité publique a été menée dans le cadre de trois grands accords conclus avec des donateurs, à savoir l'Union européenne, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

8. Grâce à l'appui financier de l'Union européenne, de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Centre a élargi son programme-phare de formation des formateurs aux techniques d'investigation sur les armes à feu; plus d'un millier d'agents des services de police de sept pays ont ainsi pu se former à la lutte contre le trafic de ces armes. De plus, près de 20 000 armes à feu ont été retirées de la circulation avec l'assistance technique du Centre, dans le cadre du programme gouvernemental péruvien de destruction des armes déclassées et excédentaires. Le Centre a également fourni une assistance technique aux Gouvernements paraguayen et uruguayen pour la bonne gestion des stocks d'armes; cette aide a permis de réduire considérablement les risques d'explosions et d'incidents collatéraux, d'où un environnement plus sûr pour les populations vivant à proximité des dépôts.

9. Deuxièmement, le Centre a aidé le Département des affaires de désarmement dans ses campagnes d'information en faisant connaître les instruments de désarmement internationaux au niveau régional. Les ateliers de sensibilisation et d'information organisés par le Centre avec ses partenaires ont renforcé l'adhésion des États Membres de la région à des instruments de désarmement tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été ratifié par les Bahamas, la Barbade et la Colombie.

10. Troisièmement, le Centre a continué de soutenir les efforts déployés dans toute la région pour inscrire le désarmement dans la perspective plus large du développement. Plus précisément, en coopération avec l'Agence espagnole de coopération internationale et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a facilité l'organisation d'un séminaire au cours duquel les pays de la sous-région d'Amérique centrale ont réfléchi à des mesures concrètes pour lutter contre la violence armée.

11. Dans le cadre de ses activités, le Centre a dialogué et collaboré avec les gouvernements des pays de la région par l'intermédiaire des ministères des affaires étrangères et de la défense, mais aussi des Ministères de l'intérieur, de la sécurité publique, de la santé, de l'éducation et du développement international ainsi qu'avec les organismes d'aide. Il a également travaillé en coordination et en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales pour mener à bien un certain nombre d'activités au titre du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA), ce qui a facilité la planification interorganisations et renforcé la mise en œuvre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». De plus, les programmes d'assistance du Centre ont été intégrés aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement un peu partout dans la région et plus précisément au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Jamaïque, en République dominicaine, en Uruguay et au Venezuela. La majorité des activités inscrites dans les plans-cadres avaient pour objectif d'intégrer les dimensions du désarmement et du développement dans les mesures d'aide à la sécurité publique sur le terrain.

12. Le Centre a intensifié ses partenariats stratégiques avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le PNUD et l'Organisation des États américains grâce à des initiatives conjointes pour la sécurité publique. Il a noué de nouveaux partenariats avec la Communauté des services de renseignements de la police

d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté américaine de la police et l'Organisation mondiale des douanes. Sa collaboration avec ces trois organisations a visé à promouvoir les échanges régionaux d'informations et de pratiques optimales en matière d'armes à feu.

13. Enfin, le Centre a travaillé en étroite collaboration avec des organisations de la société civile afin de promouvoir et d'intégrer la question du désarmement dans les programmes de développement des pays des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique latine, notamment dans le contexte de la violence armée.

A. Aider à l'application des instruments de désarmement

14. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été à la pointe de l'action engagée pour élaborer et appliquer des instruments de maîtrise des armements et de désarmement afin de s'attaquer aux problèmes de sécurité les plus immédiats de la région. En l'occurrence, le Centre a répondu aux demandes d'États Membres désireux d'échanger des informations et de familiariser les représentants gouvernementaux avec les instruments de désarmement pertinents.

15. Au cours de la période étudiée, le Centre a fait plus particulièrement porter ses efforts sur la promotion des trois instruments de désarmement internationaux décrits ci-après.

1. Traité d'interdiction totale des essais nucléaires

16. Le Centre et le secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont fait campagne ensemble pour encourager les États caraïbes à ratifier le Traité d'interdiction et ont mené des concertations avec trois pays, à savoir les Bahamas, la Barbade et la Colombie. Cet effort a abouti à la ratification du Traité par les Bahamas le 26 novembre 2007, par la Barbade le 14 janvier 2008 et par la Colombie le 29 janvier 2008. Neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont ratifié l'instrument depuis le lancement de cette opération conjointe en 2000-2001.

17. Au total, 29 des 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes ont signé le Traité, et 28 à ce jour l'ont ratifié.

2. Convention sur l'interdiction ou la restriction de l'usage de certaines armes classiques qui peuvent produire des effets traumatiques excessifs ou qui ont des effets indiscriminés

18. Le Bureau des affaires de désarmement, avec le soutien financier de l'Union européenne et en collaboration avec le Gouvernement dominicain, a coorganisé un séminaire à Saint-Domingue en mars 2008 pour promouvoir l'adhésion des États de la région à la Convention sur certaines armes classiques, dans le cadre d'une initiative conjointe avec l'UE en faveur de l'universalisation de l'instrument. Le Protocole II, qui traite des questions humanitaires liées au problème des mines antipersonnel, présente un intérêt particulier pour les États Membres de la région au moment où ils mènent à bonne fin leurs programmes de déminage.

19. Durant le séminaire, le Gouvernement dominicain a annoncé qu'il avait soumis les instruments de ratification de la République dominicaine à l'ONU, et les

représentants du Suriname et d'Haïti ont déclaré que leur pays comptait adhérer à la Convention.

3. Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre (Instrument international de traçage)

20. Le Centre a apporté un soutien opérationnel aux ateliers régionaux sur l'Instrument international de traçage coorganisés par le Bureau des affaires de désarmement et le Gouvernement du Brésil à Rio de Janeiro en juin 2008, en coordination avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). L'atelier, soutenu par l'Union européenne ainsi que par l'Estonie, la Norvège et la République tchèque, entendait promouvoir l'application effective de l'Instrument international de traçage; les pays participants ont ainsi pu se familiariser avec ses objectifs et ses dispositions et s'informer des outils disponibles pour en faciliter l'application, par exemple le système de traçage des armes électroniques d'INTERPOL.

21. L'atelier a utilement servi la campagne lancée conjointement par le Bureau des affaires de désarmement et l'Union européenne pour expliquer la nécessité d'appliquer de manière effective l'Instrument international de traçage; il a en effet présenté des cas réels de traçage et de pratiques optimales sur le terrain, en prenant des exemples dans l'une des villes de la région où le traçage des armes à feu s'impose particulièrement compte tenu de l'explosion de la criminalité liée au trafic d'armes et aux activités criminelles connexes.

B. Optimiser la sécurité publique

22. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes considèrent que la lutte contre la violence armée et la protection de la sécurité publique font partie de leurs priorités. Le trafic des armes à feu attise la violence liée au trafic de drogue, au terrorisme et à la criminalité organisée, et il menace la sécurité publique. Les chiffres de la violence avec armes sont en constante augmentation, notamment dans les grandes villes et, malgré les efforts sincères et concertés des États, la région d'Amérique latine et des Caraïbes demeure l'une des plus violentes de la planète.

23. Pour tenter de remédier à cette situation, les pays de la région ont soutenu la création d'un Département de la sécurité publique au sein de l'Organisation des États américains. Au cours de la période considérée, ils ont pris plusieurs mesures pratiques en faveur du désarmement, avec par exemple la formation renforcée des agents de la force publique, la multiplication des opérations de destruction d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, des contrôles renforcés aux frontières, la création de commissions multisectorielles sur les armes à feu, des campagnes de sensibilisation aux conséquences de l'usage inconsidéré des armes à feu et la révision des législations nationales sur les armes à feu à des fins de mise en conformité avec les instruments régionaux et internationaux pertinents.

24. Face à la multiplication des demandes d'assistance adressées par des États Membres désireux d'appliquer des mesures de désarmement à des fins spécifiques de sécurité publique, le Centre a pris durant la période considérée un grand nombre d'initiatives pour accroître les capacités nationales, faciliter le réseautage et

renforcer les infrastructures afin de faciliter la coordination et la coopération nationales et internationales, ainsi qu'expliqué plus loin.

1. Instruments concernant les armes à feu

25. La deuxième Conférence des États parties à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et d'autres matériels connexes, qui s'est tenue à Mexico les 20 et 21 février 2008, a coïncidé avec le dixième anniversaire de la signature de la Convention.

26. À cette occasion, le Centre a lancé la deuxième édition de l'étude comparative des législations nationales entreprise en coopération avec l'Organisation des États américains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le PNUD, étude qui consiste à analyser les législations nationales de 30 pays en matière d'armes à feu au regard des instruments régionaux et internationaux. Cet outil de référence supplémentaire est utilisé par les parlementaires de la région dans leurs travaux de révision des lois à des fins de mise en conformité avec les instruments régionaux et internationaux concernant les armes à feu.

27. Le Centre propose une assistance juridique aux pays de la région; l'étude comparative est ici le principal outil de référence pour obtenir une analyse standardisée de la législation nationale des pays concernés dans le domaine des armes à feu. Au cours de la période considérée, cette assistance du Centre est allée à six États Membres de la région – Bolivie, Costa Rica, Jamaïque, Panama, Pérou et République dominicaine. Elle s'est avérée utile dans le cadre des débats parlementaires sur la réforme des lois concernant les armes à feu en ce sens qu'elle a permis d'inclure diverses dispositions figurant dans les instruments internationaux dans les projets de loi à l'examen. D'autres pays de la région ont également demandé une assistance.

2. Destruction des armes et gestion des stocks

28. Dans sa résolution 2108 (XXXV-O/05) intitulée « La prolifération et le commerce illicites des armes individuelles et des armes légères sous tous leurs aspects », l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a prié l'Organisation et le Centre d'élaborer des programmes de cours sur les pratiques optimales de destruction des armes et de gestion des stocks. Un atelier national a donc été organisé à Lima en novembre 2007 pour 60 agents des services chargés de la vérification et de la destruction des armes à feu saisies, déclassées et excédentaires. Il a été suivi par la destruction de 7 771 armes à feu le 14 décembre 2007, puis de 7 000 armes supplémentaires le 6 juin 2008 et de 13 751 armes le 30 juin 2008. Au total, 42 000 armes devraient être détruites durant cette opération échelonnée.

29. À la suite de l'atelier, le Gouvernement péruvien a décidé d'adopter la méthode fournie par le Centre pour les futures opérations de destruction nationales auxquelles procéderait le Ministère de l'intérieur. De même, le Gouvernement paraguayen a organisé plusieurs opérations de destruction d'armes à feu en utilisant la méthode indiquée par le Centre.

30. Enfin, la sécurité d'un certain nombre de dépôts d'armes à feu de la région s'est améliorée grâce à l'assistance technique du Centre pour la bonne gestion des arsenaux. Au cours de la période étudiée, le Centre a mené à bien ses projets

d'assistance aux Gouvernements uruguayen et paraguayen pour la sécurisation des dépôts d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. Il a également fourni des principes directeurs pour la gestion intégrée de la sécurité et de la sûreté des bâtiments et installations.

3. Renforcement des capacités nationales

31. Pour combattre plus efficacement le trafic des armes à feu, les services de police de la région ont continué d'accumuler des connaissances et de renforcer leurs capacités opérationnelles avec l'appui technique du Centre et de ses partenaires. Au cours de la période étudiée, plus d'un millier de fonctionnaires de sept pays de la région ont suivi une formation standard sur les techniques d'investigation et les échanges d'informations régionaux dans le cadre des programmes de formation des formateurs organisés par le Centre au Brésil, en Colombie, en Jamaïque, au Paraguay, en République dominicaine, en Uruguay et au Venezuela.

32. Toujours durant la période considérée, les cours de formation des formateurs ont été élargis à la surveillance des frontières et aux enquêtes douanières. Ils ont été dispensés aux agents des douanes et de la police des frontières en République dominicaine et au Venezuela en novembre-décembre 2007 et en juin 2008. Dans le cas de la République dominicaine, les agents du Groupe spécialisé de la sécurité des frontières (el Cuerpo Especializado de Seguridad Fronteriza, le CESFRONT) ont suivi les trois cours organisés par le Centre. Dans celui du Venezuela, les agents des douanes ont suivi un cours sur les postes de commandement intégré accueilli par l'Agence nationale des douanes.

33. Ces cours ont montré leurs effets positifs quand les États Membres ont commencé à changer leurs pratiques opérationnelles sur le terrain. Ils ont accru la coopération infranationale et l'efficacité de l'action nationale face aux problèmes créés par le trafic des armes à feu en stimulant l'effort collectif des réseaux nationaux des personnels de la police, des douanes, de la justice, des forces armées et des autres entités. Ils ont eu également pour effet d'intensifier les activités nationales et bilatérales communes dans le cadre de la formation et des opérations.

34. Le Centre a également aidé les États à créer des postes de direction combinée permanents pour coordonner et dispenser les cours de formation des formateurs. Le concept de poste de direction combinée sous bannière nationale a été primordial pour la viabilité et l'application des méthodes de cours. Au cours de la période considérée, la direction combinée a été facilitée avec la création de structures de formation permanentes au Brésil, au Costa Rica, au Paraguay et en Uruguay.

35. Le Centre a fait à la Jamaïque un travail d'analyse de référence sans précédent pour évaluer la situation en matière d'armes à feu et de recenser les mécanismes déjà en place pour s'attaquer au problème dans toutes ses dimensions. Cette étude a donné au Ministère jamaïcain de la justice et de la sécurité nationale, aux forces armées et aux parlementaires des éléments d'information spécifiques à intégrer dans les cours de formation des formateurs. Les données de l'étude sont également prises en compte pour d'autres activités liées à la mise en œuvre du programme de sécurité nationale appuyé par le PNUD et le Centre; elles permettent de concevoir des mesures et des projets dirigés contre les menaces que représentent les armes à feu pour la stabilité et la sécurité du pays.

4. Échanges d'informations régionaux

36. Au cours de la période considérée, le Centre a organisé un cours sur les échanges d'informations régionaux à Bogota (avril 2008). Le but de l'exercice était d'amener les services de police de la région à partager leurs pratiques optimales en matière de mesures de transparence, de collecte de renseignements et de coopération à la lutte contre le trafic des armes à feu. Le cours, organisé avec l'assistance de la Direction générale des services de renseignements de la police colombienne, a bénéficié de la coopération technique du bureau colombien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'INTERPOL, des services de renseignements de la police d'Amérique latine et des Caraïbes, de la Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL) et de l'Organisation mondiale des douanes.

37. Le cours a contribué de manière décisive à la tenue de consultations bilatérales sur les nouvelles méthodes d'entraide entre les pays car il a favorisé l'émergence d'un consensus sur des points pratiques précis d'ordre fonctionnel. Il a donné lieu par la suite à la rédaction d'un manuel de pratiques optimales basé sur les données d'expérience et les avis des représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des États-Unis d'Amérique et des services de police européens. Ce guide devrait être utilisé dans la région durant toute l'année 2008 avant d'être réexaminé par ces mêmes représentants en 2009. On envisage déjà la possibilité de transformer cette première initiative de coopération et de coordination en une réunion régionale périodique.

5. Resserrement des liens avec la société civile

38. Au cours de la période considérée, le Centre a contribué à resserrer les liens entre la société civile, les parlementaires et les organismes gouvernementaux face à la menace nationale que constitue le trafic des armes à feu en organisant à leur intention des ateliers de renforcement des capacités, avec la participation des médias dans certains cas. Ces ateliers communs ont permis de former 272 participants en Bolivie et au Paraguay. L'objectif était de trouver des solutions durables face aux menaces pesant sur la sécurité publique, de partager les pratiques optimales, et surtout de jeter les bases de futures actions communes pour la sécurité des citoyens en donnant aux autorités nationales et aux organisations non gouvernementales la possibilité de traduire les propositions en mesures concrètes.

39. À la Jamaïque, le Centre et le bureau du PNUD ont travaillé en concertation pour aider ensemble le Gouvernement à formuler et appliquer une stratégie nationale de lutte contre la violence armée et le trafic des armes à feu. Ils ont ainsi organisé une série de cours et d'ateliers consultatifs à l'intention des organisations de la société civile et des responsables communautaires jamaïcains. Des semaines d'action ont été lancées en novembre et décembre 2007 ainsi qu'en mai 2008 dans les deux grandes villes de Kingston et Montego Bay. Le Women's Institute for Alternative Development (WINAD) a intégré les éléments sécurité humaine et égalité des sexes dans ses programmes et la University of West Indies s'est occupée de l'organisation technique de ces campagnes. Le Centre s'appuiera sur son partenariat fructueux avec le WINAD pour lancer d'autres campagnes concernant les armes à feu dans la région caraïbe.

C. Corréler plus étroitement désarmement et développement

1. Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement

40. En collaboration avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et l'Agence espagnole de coopération internationale, le Centre a organisé à La Antigua (Guatemala), du 28 au 30 avril 2008, un séminaire d'information sur les pratiques optimales dans l'application de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, adoptée en 2006, et de la Déclaration régionale du Guatemala de 2007 sur la violence armée et le développement.

41. Les participants au séminaire ont réfléchi aux mesures à prendre pour traduire la Déclaration de Genève en actes sur le terrain; des États de la région, des organisations internationales et des acteurs de la société civile ont présenté des exemples d'actions engagées au titre de la Déclaration.

42. Le séminaire a abouti à deux résultats concrets. Le premier a été l'émergence d'un consensus régional sur la nécessité d'aller de l'avant en organisant un débat sur les projets concrets issus de la Déclaration et de faire un suivi et évaluation des projets mis en œuvre. Le deuxième résultat a été la demande, formulée par les participants, d'un recensement des activités passées et en cours dans la région, recensement qui pourrait utilement éclairer les aspects pratiques de la Déclaration de Genève. Ces deux points devraient être débattus plus en détail à la réunion au sommet 2008 de la Déclaration de Genève, prévue à Genève pour le 12 septembre.

2. Violence armée

43. La période considérée marque l'achèvement au Costa Rica du projet d'assistance conjoint intitulé « Approche intégrée de la violence armée en tant que problème de santé publique » exécuté en association avec le PNUD. Le projet, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, a aidé le Gouvernement costa-ricien à élaborer le Plan national de prévention de la violence et de promotion de la paix sociale pour 2007-2010. Le Centre a travaillé avec les autorités nationales à la mise au point d'initiatives sur mesure dans quatre cantons choisis (San José, Limón, San Carlos et Garabito) où le Gouvernement, le PNUD et d'autres entités ont décidé d'investir dans des mesures de prévention en raison de l'évolution des besoins de sécurité.

44. L'apport le plus notable de cette assistance a peut-être été sa contribution à la consolidation de la Commission nationale costa-ricienne multisectorielle sur les armes à feu. Le projet a également joué un rôle de facilitation en encourageant les différents acteurs nationaux à élargir leur approche du phénomène de la violence armée et en particulier à intégrer les questions de santé dans les activités de sécurité publique. Il a marqué un tournant dans l'appréhension du problème de la violence armée par les autorités et la société costa-ricienne en général. Il a par ailleurs permis d'élargir les contacts entre les diverses entités gouvernementales et les organismes des Nations Unies, conformément à l'initiative Unité d'action des Nations Unies; il a contribué de ce fait à la cohérence et à la viabilité de l'action de l'ONU dans le pays.

D. Instauration de la confiance mutuelle

45. Au-delà de ses problèmes de sécurité nationale et transnationale liés à la criminalité, au narcotrafic et aux insurrections, la région est travaillée par de fortes tensions interétatiques. Les rapports indiquent que les États de la région ont consacré plus de 40 milliards de dollars à leurs achats d'armements en 2007. Dans une déclaration au cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne qui s'est tenu à Lima les 16 et 17 mai 2008, le Président péruvien Alan García Pérez a appelé les États Membres à réduire leurs dépenses militaires et à rediriger les fonds ainsi dégagés vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

46. Compte tenu de ces attentes, le Centre a aidé les États Membres à amorcer l'élaboration de livres blancs de manière à améliorer le secteur de la sécurité et à renforcer la coopération régionale et l'entraide entre pays voisins. Il a également soutenu les activités de renforcement de la coordination régionale pour la prévention des attaques à l'arme chimique ou biologique.

1. Bioterrorisme

47. Le Centre s'est efforcé de faciliter l'adoption de mesures de confiance et de promouvoir la transparence et l'échange d'informations en organisant pour les personnels des services de police un cours de formation sur la prévention du bioterrorisme et la réaction rapide en cas d'attaque à l'arme chimique ou biologique. Ce cours de renforcement des capacités a été dispensé par INTERPOL à Lima du 7 au 11 avril 2008.

48. Le Centre a joué dans ce processus un rôle de facilitation qui a clairement montré son efficacité en matière de renforcement des capacités et de promotion de la coopération entre les pays de la région.

2. Réseau régional d'assistance et de protection contre les armes chimiques

49. Au cours de la période considérée, le Centre a mené à bonne fin son projet de coopération avec le Gouvernement du Pérou et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques autour du projet de réseau régional d'assistance et de protection contre les armes chimiques, et pour la plateforme de collecte en ligne des informations sur les capacités des pays, de services et de fourniture de matériel de protection en cas d'attaque chimique. La plate-forme, initialement prévue comme un réseau régional, sera utilisée par la Commission péruvienne pour l'interdiction des armes chimiques (Consejo Nacional para la Prohibición de las Armas Químicas ou CONAPAQ) comme outil national d'assistance et de protection.

3. Livres blancs sur la défense

50. Le Centre a aidé le Gouvernement dominicain à rédiger une proposition pour le projet du premier livre blanc de la République dominicaine sur la défense. Cette proposition a été soumise aux donateurs intéressés; elle prévoit l'application des principes directeurs normalisés du Centre ainsi que la participation des parlementaires et des acteurs de la société civile au processus d'élaboration. L'assistance du Centre a favorisé l'harmonisation des politiques et des structures de la défense dans l'ensemble de la région et a été un facteur de transparence aux niveaux national et régional.

E. Activités connexes

1. Désarmement, démobilisation et réintégration

51. En collaboration avec le Collège suédois de la défense nationale, le Centre a organisé deux cours sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, au Brésil (26 au 28 mai 2008) et au Pérou (29 et 30 mai et 2 juin 2008) respectivement, à l'intention des militaires, des personnels de police, des instructeurs nationaux des futurs soldats de la paix et du personnel des organisations non gouvernementales. Les enseignants du Collège ont donné des cours s'inspirant des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration établies en 2006 par les organismes du système des Nations Unies et leurs partenaires. Le Centre a quant à lui fait des exposés sur les instruments internationaux de désarmement et les méthodes optimales de destruction des armes.

52. On notera que, pour la première fois dans les deux pays, les normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration ont fait partie intégrante de la formation préalable aux missions. Par ailleurs, le Centre a profité de ces cours pour faciliter la coopération bilatérale entre le Collège et les pays de la région en matière de formation générale aux tâches de maintien de la paix.

2. Éducation pour la paix

53. Le Centre a mené à bien deux projets d'assistance technique pour faire passer des messages de paix au Pérou. Pour la quatrième année consécutive, avec un collectif de partenaires de la société civile piloté par Transparencia, il s'est employé à organiser des *Pasacalles*. Cette grande manifestation a réuni des jeunes Péruviens venus de tout le pays célébrer la culture de la paix et les valeurs civiques à l'occasion de la fête nationale, le 28 juillet 2007. Ce projet d'envergure nationale rassemble les autorités municipales, les représentants des districts scolaires et les élèves.

54. Le Centre a également invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à participer à cette manifestation, dont l'édition 2007 a bénéficié de la participation beaucoup plus active des Ministères des affaires étrangères et de l'éducation. Toutes ces institutions ont coordonné leurs initiatives de manière à institutionnaliser les *Pasacalles* et à en faire à l'avenir des fêtes annuelles.

55. Dans le cadre de ses activités en faveur de l'éducation pour la paix, le Centre a également coparrainé avec l'UNESCO et le bureau du Centre d'information des Nations Unies au Pérou le deuxième Atelier international de l'éducation pour la paix et le développement organisé par l'Institut péruvien de formation à une éducation de qualité (Instituto de Fomento de una Educación de Calidad ou EDUCA) du 6 au 8 octobre 2007. Cet atelier, auquel ont participé des responsables communautaires et des éducateurs de toute la région, a contribué à consolider le réseau de plus de 1 200 personnes qui mènent une action pour la paix et le développement auprès des enfants. Il a mis en lumière la nécessité d'intégrer l'élément désarmement dans les thèmes, les outils pédagogiques et les initiatives d'éducation pour la paix.

IV. Effectif, financement et administration

56. Le vaste examen des programmes d'activité passés et en cours du Centre évoqué plus haut au paragraphe 6 a abouti à l'élaboration d'un Plan stratégique quadriennal pour la période 2008-2011. Ce plan réaffirme l'identité du Centre comme entité régionale spécialisée dans la promotion et l'exécution d'activités de désarmement.

57. Le Plan stratégique 2008-2011 a également défini les quatre domaines thématiques d'assistance et de programmation indiqués plus haut au paragraphe 5, à savoir promotion des instruments et politiques de désarmement, sécurité publique, sécurité régionale et mesures de confiance, campagnes pour le désarmement. Ces priorités inscrites dans le Plan stratégique traduisent la nécessité, très largement reconnue, de s'attaquer au phénomène de plus en plus préoccupant de la prolifération, de la circulation et du trafic des armes légères dans toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est traduit par une augmentation substantielle de la violence et de l'insécurité dans de nombreux pays. Les quatre domaines retenus impliquent l'application des principes largement reconnus de coopération internationale et de mise à disposition d'un *corpus* mondial d'outils et de mécanismes propres à aider les pays à s'attaquer aux multiples dimensions des problèmes de sécurité que connaît la région.

58. Si elle a donné lieu à un examen stratégique, la période considérée a également marqué la fin d'importants cycles de financement par les donateurs et l'achèvement de projets au long cours. À la demande et sur recommandation des donateurs qui financent le Centre, les conseillers principaux ont aidé le Directeur du Centre à mettre au point des outils de suivi et à faire des évaluations d'impact à la clôture des programmes d'assistance aux États Membres.

59. À la suite de l'examen stratégique et des recommandations issues des évaluations des donateurs, le Centre a révisé son tableau d'effectifs de manière à pouvoir exécuter intégralement son plan stratégique.

60. Le Plan stratégique 2008-2011 prévoit la redéfinition des postes existants ainsi que la création de nouvelles fonctions. Le Centre pourra ainsi continuer de renforcer ses compétences en matière de désarmement afin de mieux répondre aux besoins régionaux. Quatre postes d'expert associé sont actuellement vacants. Les pourvoir contribuera considérablement à augmenter les capacités de travail du Centre.

61. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient verser au titre des activités de base et des programmes. Au cours de la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de 1 272 756 dollars ont été reçues¹. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements britannique, colombien, espagnol, guyanais, mexicain, panaméen, péruvien, suédois et turc ainsi que la Commission préparatoire

¹ Pour 2007 : Mexique 5 000 dollars; Panama 1 000 dollars; Espagne 269 100 dollars; Turquie 20 000 dollars; Royaume-Uni 222 401,38 dollars; et pour 2008 : Colombie 2 500 dollars; Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires 45 844,92 dollars; Guyana 1 014,77 dollars; Pérou 30 000 dollars; Suède 660 894,97 dollars; et Royaume-Uni 15 000 dollars.

de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de leurs généreuses contributions financières et de leur soutien aux activités du Centre.

62. Pour pouvoir poursuivre ses opérations, le Centre a besoin que le Gouvernement péruvien lui verse des contributions financières chaque année et en temps voulu. À ce jour, il a reçu la contribution du Pérou pour 2007. Le Secrétaire général invite le gouvernement du pays hôte à continuer de respecter ses engagements de fournir un appui financier et général au Centre. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 2006-2007.

63. Un financement complémentaire d'un montant de 342 536 dollars² a également été reçu pour les activités du Centre (108 566 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement, 205 828 dollars du Fonds d'affectation spéciale des activités de désarmement mondial et régional des Nations Unies, 4 975 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'information sur le désarmement et 23 167 dollars provenant du budget ordinaire du Bureau des affaires de désarmement pour les mises à niveau de la sécurité. Grâce au partage des coûts et aux contributions en nature d'autres organismes des Nations Unies et d'entités gouvernementales, le Centre a pu intervenir dans 11 pays, à savoir le Brésil, la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, la Jamaïque, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude pour ces contributions aux activités du Centre.

64. À l'appui du nouveau plan stratégique, le Centre et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ont signé un accord de partenariat stratégique d'une durée de trois ans, prévoyant des ressources financières au titre des initiatives pour la sécurité publique, avec notamment la création de trois postes permanents. Cet accord reflète une pratique de longue date de l'Agence suédoise, qui choisit d'appuyer la création de postes permanents pour assurer le fonctionnement à long terme du Centre; les trois postes en question sont ceux de directeur adjoint, de coordonnateur et d'assistant spécial.

65. Malgré ces évolutions positives, le Centre a encore besoin de ressources de base. Plus précisément, au moment où s'achèvent un certain nombre de projets financés par des donateurs, il aura la tâche difficile d'attirer de nouveaux financements afin de conserver son personnel permanent et de maintenir ses programmes de base. En conséquence, les États Membres voudront peut-être envisager des solutions de rechange pour assurer la stabilité des ressources de base. Le Centre pourrait ainsi se concentrer sur la recherche de financements pour des projets liés à des questions stratégiques de désarmement régional. L'absence de financements de base suffisants pourrait gravement compromettre la capacité du

² *Pour 2007* : 51 500 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement (CASA) et 23 167 dollars provenant du budget ordinaire du Département des affaires de désarmement (mises à niveau de la sécurité). *Pour 2008* : 57 066 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement (CASA et Instrument international de traçage), 205 828 dollars du Fonds d'affectation spéciale des activités de désarmement mondial et régional des Nations Unies (Convention sur certaines armes classiques et Instrument international de traçage) et 4 975 dollars du Fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le désarmement (base de données du CASA).

Centre à s'acquitter efficacement de son mandat et à répondre aux demandes toujours plus diverses et nombreuses que lui adressent les États.

V. Observations et conclusions

66. Le Centre a adapté sa structure organisationnelle et son approche opérationnelle dans son nouveau Plan stratégique 2008-2011 afin de réagir rapidement, avec souplesse et au moindre coût aux demandes de plus en plus variées et nombreuses que lui adressent les États.

67. Au cours de la période considérée, l'une des grandes réalisations du Centre a été le renforcement de la coopération entre les services de police des pays de la région, comme en témoignent la nette augmentation des échanges d'informations, l'adoption de pratiques optimales normalisées et la mise en place d'instances de coordination permanentes dans le contexte des activités du Centre et de ses partenaires. Dans le droit fil des activités du Centre dans ce domaine, les États et les organisations de la société civile de la région se sont résolument engagés à resserrer leur coordination et à standardiser les formations à la prévention du trafic des armes à feu, étant entendu que ce trafic exacerbe la violence associée au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogues.

68. Ces acquis ont été possibles grâce à l'initiative et à l'appui précieux des États Membres, en particulier ceux de la région, aux contributions généreuses des pays donateurs et au partenariat renforcé du Centre avec les organisations régionales et intergouvernementales et avec les acteurs de la société civile.

69. Les contributions volontaires allouées à des activités précises sont certes indispensables pour maintenir les programmes d'activités du Centre. Pourtant, le financement de base du fonctionnement du Centre est tout aussi important pour assurer la poursuite des programmes mis en œuvre dans les domaines de la paix, du désarmement et du développement.

70. Le Secrétaire général compte sur le soutien et la coopération continus des États Membres et des organisations pour assurer le bon fonctionnement du Centre.

Annexe

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix,
le désarmement et le développement en Amérique latine
et dans les Caraïbes pour l'exercice biennal 2006-2007**

(En dollars des États-Unis)

Solde du Fonds au 31 décembre 2005	698 274
Recettes, 1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007	
Contributions volontaires*	3 236 544
Intérêts créditeurs	161 421
Recettes diverses	147 077
Total partiel	4 243 316
Dépenses, 1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007	2 992 370
Solde du Fonds au 31 décembre 2007	1 250 946

Note : Ces informations reposent sur les données de l'état financier pour l'exercice biennal 2006-2007 s'achevant le 31 décembre 2007. Durant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, des contributions supplémentaires d'un montant total de 755 255 dollars ont été reçues de la Colombie (2 500 dollars), du Guyana (1 015 dollars), du Pérou (30 000 dollars), de la Suède (660 895 dollars), du Royaume-Uni (15 000 dollars) et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (45 845 dollars).

* 2006 : Colombie (4 143 dollars), Guyana (1 020 dollars), Mexique (5 000 dollars), Panama (1 000 dollars), Pérou (60 000 dollars), Suède (507 731 dollars), Royaume-Uni (435 700 dollars) et Commission européenne (41 506 dollars).

2007 : Colombie (2 286 dollars), Mexique (5 000 dollars), Panama (1 000 dollars), Espagne (269 100 dollars), Suède (569 375 dollars), Turquie (20 000 dollars), Royaume-Uni (455 293 dollars) et Commission européenne (858 390 dollars).